

DOSSIER DE PRESSE

Les lauréats de la huitième période d'instruction du photovoltaïque

Christopher Gygès, membre du gouvernement chargé de la transition énergétique et des énergies renouvelables, a dévoilé le nom des lauréats de l'appel à projets de la huitième période d'instruction du photovoltaïque pour 80 mégawatts, ce jeudi 31 mars à la Station N.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé, le mercredi 9 mars 2022 l'exploitation de 80 MWh de photovoltaïque, se répartissant en trois projets. Cela marque ainsi une nouvelle étape vers la transition énergétique et l'ambition du gouvernement de décarboner la métallurgie.

Le contexte

La Nouvelle-Calédonie s'attache, de manière ambitieuse, à verdir le mix de l'approvisionnement énergétique des usines métallurgiques, comme cela avait été annoncé lors de la présentation de la révision du schéma de transition énergétique (STENC), en juin 2021. Ces projets s'inscrivent dans l'objectif de verdissement de l'industrie métallurgique (Nickel vert et éthique), première consommatrice de l'énergie produite en Nouvelle-Calédonie (+70 % de la consommation totale). Au-delà de contribuer au seul verdissement et à la compétitivité du principal secteur émissif du territoire, ces nouvelles centrales photovoltaïques viendront participer à la poursuite de plusieurs objectifs forts à l'échelle du territoire.

Le premier enjeu est la réduction de la dépendance et de la facture énergétique. Le second concerne l'impact environnemental et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, intimement liés à l'usage d'hydrocarbures comme combustible nécessaire à la production d'énergie actuelle.

Le photovoltaïque, levier principal d'indépendance énergétique et de la décarbonation

Avec un taux d'ensoleillement de plus de 1500 heures, le photovoltaïque est, à ce jour, la solution technologique qui apparaît financièrement comme la plus accessible et la plus rapide à mettre en œuvre afin de garantir l'indépendance énergétique du territoire à moyen terme. Elle permet de verdir le mix énergétique à vitesse grand V avec des coûts sans cesse plus compétitifs. Ainsi, sur la dernière décennie, ce sont plus de 56 fermes photovoltaïques qui ont été autorisées pour un total de 197 MW de puissance installée sur la Grande Terre.

Cette 8^e période d'instruction représente ainsi, avec ses 80 MW, plus du tiers de nouvelles capacités par rapport à la puissance déjà installée. Ce total est prévu de passer à 500 MW de puissance autorisée fin 2023 en y additionnant les 230 MW prévus dans la prochaine PPI (Programmation pluriannuelle d'investissements) intermédiaire. Ce total viendra ainsi couvrir intégralement les besoins de la distribution publique (735 GWh). L'effort devra se poursuivre sur un rythme escompté de 100 nouveaux MW par an afin d'atteindre un taux de pénétration d'au moins 50 % à l'horizon 2030 dans le mix d'approvisionnement énergétique de la métallurgie. Cela permettra, avec l'augmentation des capacités de stockage, de réduire à terme la cherté de la production actuelle de notre énergie.

Focus sur le tarif des EnR

Avec un coût marginal d'une centrale thermique alimentée au charbon estimé à environ 8 F/kWh en 2021, les derniers projets lauréats de cette 8^e période d'instruction montrent un tarif du photovoltaïque plus que jamais compétitif. Avec un coût moyen quasiment divisé par deux, à 4,6 F/kWh, ces trois projets autorisés produisent des économies conséquentes pour le système électrique. La multiplication de ces installations générera, à terme, des économies susceptibles d'effacer rapidement les premières générations de projets EnR autorisés il y a plus de 10 ans.

Le tableau ci-dessous illustre les économies produites par ces trois centrales par rapport au tarif conventionnel d'une centrale thermique. Sur une simple année ce montant s'élève ainsi à +400 MF.

	Producteur	Commune	Puissance de référence (MW)	Coût annuel (F CFP)	Coût annuel si cette énergie était produite par centrale thermique (F CFP)	Economie pour le système électrique (F CFP)
Pv Koutio Koueta	Eole Kafeate (Alizés Ener)	Nouméa	18,0	140 223 440	232 736 000	- 92 512 560
Soleil de l'Aiguillon	Akuo Energy	Mont-Dore	35,0	202 732 700	411 640 000	- 208 907 300
Païta PV	Vergnet Pacific	Païta	20,0	168 455 000	269 528 000	- 101 073 000
						- 402 492 860

Ce besoin est d'autant plus important au moment où les problématiques d'approvisionnement et de hausse des cours mondiaux du fioul, du gaz et du charbon, impactées successivement par la pandémie et la crise ukrainienne, atteignent des sommets historiques.

En 2019, la Nouvelle-Calédonie importait 96 % de son énergie sous cette forme.

En matière d'approvisionnement stratégique, la vulnérabilité de la Nouvelle-Calédonie pose également le problème des émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'implique le processus logistique de leur importation et traitement.

Le dernier audit GES (2019) laissait apparaître des émissions totales de 8387 KT EQ CO₂.

La mine et la métallurgie sont les premiers secteurs émetteurs de CO₂ avec 3929 kt eq CO₂ (47 %).

La production d'électricité pour la distribution publique est le second secteur émetteur de CO₂ avec 660 kt eq CO₂ (8 %), suivi du secteur des transports avec 644 kt eq CO₂ (7,7 %). Le secteur « autres » regroupe l'ensemble des secteurs qui n'a pas pu être détaillé pour cette estimation (solvant, traitement des déchets, agriculture, résidentiel, UTCF).

Ce groupe de projets autorisé permettra d'effacer directement plus de 13 % des émissions émises par le seul secteur de la distribution publique sur une seule année.

Focus sur les trois projets lauréats et leurs objectifs

Trois centrales représentant une puissance combinée totale de 80 MWc seront déployées sous 24 mois.

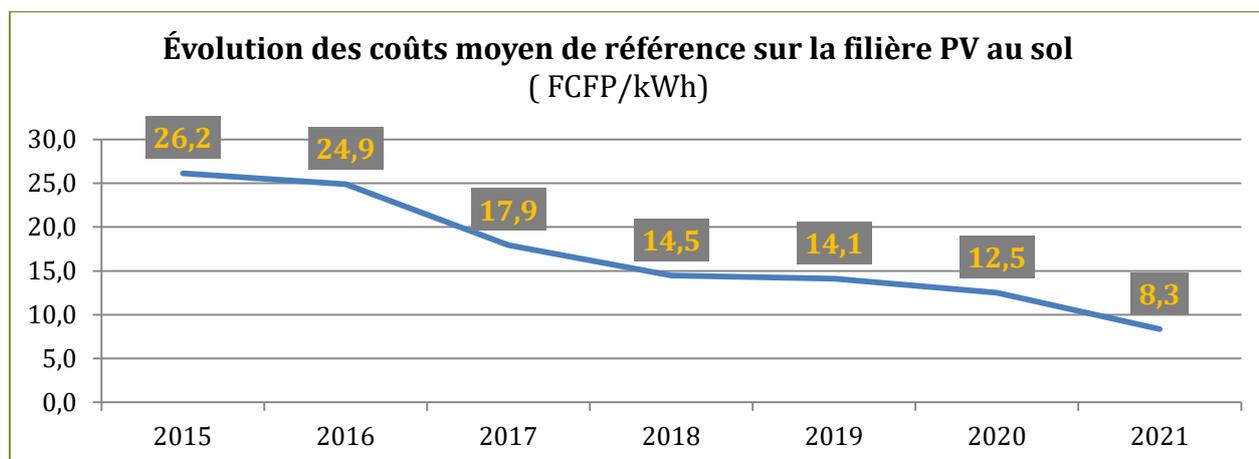
L'objectif de ces trois projets est de réduire la dépendance aux importations d'hydrocarbures et ainsi de progresser dans le mix énergétique EnR et de permettre le verdissement de l'industrie métallurgique.

- Le projet « Soleil de l'Aiguillon » de la société Akuo Energy, d'une puissance maximale de 35 MWc, sera mis en place à Prony.
- Le projet « PV Koutio Koueta » de la société Eole Kafeate, d'une puissance maximale de 25 MWc, prendra place sur le site de Koutio-Kouéta.
- Le projet « Païta PV », de la société Vergnet Pacific, d'une puissance maximale de 20 MWc se fera à Païta.

Ce groupe de projets représente la plus grande centrale au sol de l'outre-mer français jamais mise en service, avec un tarif moyen de 4,6 francs/kWh. Ces trois projets ont peu d'impact sur l'environnement et nécessiteront peu de défrichements, ils éviteront par ailleurs l'émission d'environ 86 560 tonnes de CO₂ par an.

À l'horizon 2026, sur la base des consommations prévisionnelles de la distribution publique de la Grande Terre et des projets déjà autorisés, les trois projets proposés devraient augmenter la part du photovoltaïque dans le mix énergétique de la distribution publique de 54,3 % à 68,1 %. Les énergies renouvelables représenteront alors l'équivalent de 120,3 % des besoins énergétiques de la distribution publique et près de 26 % des besoins énergétiques de la Grande Terre, métallurgistes compris.

Évolution des prix de vente au réseau de l'électricité sur les six dernières années



* *
*